

**Acte N°2023-11  
Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 mai 2023,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Projet PLURIEL 2024**

La Présidente présente un point d'actualité relatif au projet *PLURIEL 2024*.

Elle indique que demeurent toujours un certain nombre de points de désaccord, notamment en ce qui concerne la gouvernance de l'EPE. Les discussions se poursuivent toutefois, avec des échanges réguliers, sans qu'il soit possible de trouver une véritable issue.

La Présidente souligne qu'indépendamment des désaccords, le projet de création d'un grand établissement pluridisciplinaire en lui-même garde tout son sens. La question du rapprochement d'une grande université de sciences humaines et sociales et d'une grande université de sciences et santé pour créer un EPE reste un horizon essentiel, tant pour les établissements que pour le site.

Les échanges impliquent désormais également, comme dit lors du précédent CA, le Cabinet de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à la suite d'un premier rendez-vous de présentation du projet (*Acte n°2023-06*). La seconde entrevue qui devait initialement se tenir le 10 mai 2023 a été reportée et aura finalement lieu dans une dizaine de jours. L'implication du Ministère est ici très important, puisque ce dernier joue un véritable rôle d'accompagnement tout en laissant aux acteurs impliqués la latitude nécessaire aux prises de décisions.

La Présidente explique que la Ministre qui était présente à la dernière assemblée générale de *France Université* a donné des indications sur sa politique d'organisation et de structuration des sites. La Ministre a ainsi, à nouveau, insisté sur les enjeux entourant la création d'un EPE, à savoir la poursuite des missions fondamentales de service public. En effet, un EPE ne se justifie que s'il implique une transformation notable du site, il ne s'agit pas simplement de modifier la structure organisationnelle des établissements. Le Ministère s'est donc emparé de ces sujets pour donner un cadre et des orientations aux établissements, ce qui est positif.

Néanmoins, la situation actuelle reste incertaine, faute d'accord entre les établissements sur les grandes orientations relatives à la gouvernance.

La Présidente explique que l'essentiel est donc de parvenir en priorité, dans un calendrier détendu, à un accord sur la question de la gouvernance de l'établissement. Il ne paraît dès lors pas pertinent de prolonger ou de reprendre des groupes de travail opérationnels, des réflexions sur les aspects académiques ou encore sur le rapprochement des services. La priorité est en effet de s'accorder sur les grandes orientations stratégiques, afin de pouvoir, ensuite seulement, re-mobiliser les différentes communautés. Cela doit aussi permettre de poursuivre les projets propres de l'Université Lumière Lyon 2 et d'éviter d'entraver la dynamique de l'établissement. L'équipe présidentielle continue quant à elle d'avancer sur le projet d'EPE et en particulier sur le sujet de la gouvernance. Les membres du Conseil d'administration seront informés des orientations sur lesquelles il aura été possible d'avancer, comme cela a été le cas depuis le démarrage du projet *PLURIEL*.

La Présidente indique que ce projet de rapprochement ne peut plus être positionné, comme cela avait été indiqué dans les orientations budgétaires 2023, comme un élément engageant l'ensemble de l'activité de notre établissement. L'objectif demeure mais les travaux seront relancés lorsque les accords sur les points précités auront été trouvés.

Des assemblées générales sont prévues à la mi-juin pour informer les personnels sur l'évolution du projet.

La Présidente ajoute qu'un objectif actuellement prioritaire concerne la mise en place du comité d'orientation stratégique pré-EPE, qui doit permettre d'avancer sur les points de difficulté relatifs à la gouvernance, en intégrant des tiers aux échanges, pour trouver des compromis. A ce jour, il n'y a pas d'accord sur la composition de ce comité.

La Présidente précise que la Ministre a rappelé que les nouvelles expérimentations devront être engagées au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle ajoute que le ministère devrait toutefois proposer après la fin de l'expérimentation, en 2028, de nouveaux statuts juridiques possibles pour les établissements d'enseignement supérieur ; il y aura donc vraisemblablement la possibilité de penser ultérieurement d'autres modèles.

En réponse à la question d'un membre du Conseil qui demande si la priorité s'analyse bien comme la création d'un EPE, la Présidente indique qu'à son sens, ce sont les avancées académiques rendues possibles par un rapprochement sous la forme d'un EPE qui ont motivé le projet *PLURIEL*. La structure institutionnelle doit servir le projet académique. La Présidente relève d'ailleurs les liens académiques remarquables qui demeurent entre les universités Lyon 1 et Lyon 2, comme le démontre l'appel à manifestation d'intérêt et les appels à projet *Shape Med*. Elle précise qu'il n'est toutefois pas souhaitable de faire travailler la communauté sur la constitution académique de l'EPE alors même que la question de la gouvernance n'est pas réglée. La Présidente pense que sur cette question de gouvernance, des compromis sont possibles comme en témoigne l'évolution de la position de l'Université Lyon 1 au sujet du portage du *PUI*.

Un membre du Conseil d'administration demande si le projet *Shape Made* est menacé à défaut de création de l'EPE. La Présidente confirme qu'il s'agit là en effet d'un point de vigilance et qu'il faudra pouvoir expliquer au SGPI les raisons du report du projet de rapprochement des établissements.

Sur la question de l'existence d'un nouveau calendrier pour le projet, la Présidente indique que le calendrier ne sera pas annoncé en assemblée générale, que les assemblées générales auront pour objet de rendre compte aux collègues de l'évolution du projet, de faire un état des lieux, d'évoquer les points de difficulté et les travaux qui s'annoncent pour les mois qui arrivent, car la communauté est actuellement, nécessairement, en suspens par rapport au projet *PLURIEL*.

La Présidente confirme que la communauté ne sera mobilisée, de nouveau, sur le projet qu'après qu'un consensus ait été trouvé sur les points de blocage liés à la structuration institutionnelle, sur la base d'un nouveau dossier d'orientation stratégique (DOS), bien que le document de cadrage voté en mai 2022 donnait déjà, de son point de vue, un cadre jugé suffisamment clair quant au fonctionnement institutionnel et aux instances de l'EPE, ce qui avait autorisé d'ailleurs de mobiliser la communauté via la mise en route de différents groupes de travail.

Fait à Lyon, le 30 mai 2023  
La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 2 juin 2023  
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 2 juin 2023